

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest.

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

COMPTE-RENDU

par

Gaston Tessier

Secrétaire Général de la C. F. T. C.

de la

7^e Conférence Internationale du Travail

(19 Mai - 10 Juin 1925)

Est-il vrai que l'organisation internationale du Travail, instituée par les traités de Paix, a justifié les critiques et déçu les espoirs qui s'étaient affrontés autour de son berceau ? Des censeurs malveillants ou impatientes ont fait observer, par exemple, que les gouvernements ne sont guère enclins à ratifier les projets de convention élaborée chaque année, en trop grande abondance peut-être, par la Conférence internationale du Travail : près de 900 ratifications devraient être maintenant acquises ; on en compte 157...

Le grief paraît sérieux. Son importance relative, toutefois, diminue sensiblement, lorsqu'on veut bien se remémorer l'état rudimentaire de la législation internationale avant la guerre ; les résultats obtenus semblent alors vraiment encourageants. Le 1^{er} juin dernier, au cours de la 7^e Session annuelle de la Conférence, M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, signalait que les ratifications les plus nécessaires, sur le plan de la concurrence industrielle des grands Etats, devraient atteindre un total de 400 à 500. Il ajoutait que la convention de Washington sur le chômage a déjà été ratifiée par 17 pays, au nombre desquels l'Afrique du Sud, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie, la Pologne ; la convention sur le travail de nuit des femmes, par 13 Etats, dont l'Afrique du Sud, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie et la Tchéco-Slovaquie. La convention sur l'âge minimum d'admission des enfants au travail industriel a fait l'objet de 10 ratifications ; tous les Etats fabricants d'allumettes ont ratifié la convention sur l'emploi du phosphore blanc. M. Albert Thomas concluait ainsi : « Messieurs, lorsque déjà dans 17 Etats des mesures ont été prises pour assurer du travail aux chômeurs ; lorsque dans 13 Etats les femmes sont protégées contre l'abus du travail de nuit, contre les misères qui en résultent pour elles, ouvrières pendant la nuit, ménagères pendant le jour ; lorsque l'on considère les résultats obtenus en ce qui concerne la fixation à 14 ans de l'âge d'admission des enfants au travail industriel, alors que tant de grands Etats industriels n'ont pas encore admis cette limite dans leur législation ; est-ce qu'il n'y a pas là un progrès que la Conférence doit saluer, comme il le convient, après six années d'efforts du Bureau International du Travail ? »

Depuis l'an dernier, la convention de Washington sur la durée du travail, dont l'importance est si grande pour le maintien de la journée de huit heures a été ratifiée par l'Autriche et l'Italie, mais de façon conditionnelle, c'est-à-dire que ces ratifi-

cations ne produiront leurs effets que si divers autres Etats remplissent la même formalité. On sait qu'une conférence a eu lieu à Berne, en septembre 1924, entre les Ministres du Travail d'Allemagne, de Belgique, de France et de Grande-Bretagne, afin d'étudier une procédure de ratification simultanée par leurs gouvernements respectifs. Les conclusions de ce premier entretien ont été satisfaisantes ; il doit se renouveler bientôt, comme notre Ministre du Travail, M. Durafour, en a apporté l'assurance, éloquent et confiant, à la Tribune de la Conférence.

L'œuvre documentaire accomplie par le B. I. T. est assez vaste et objective pour susciter l'admiration de tous les esprits loyaux ; plus précieuse encore, peut-être, est la collaboration qui se développe, surtout lors de la Conférence annuelle, entre mandataires gouvernementaux, patronaux, ouvriers, venus du monde entier. Quand la 7^e Conférence s'est ouverte à Genève, le 19 mai dernier, 46 Etats s'y trouvaient représentés par 323 personnes, délégués ou conseillers techniques ; ce chiffre était le plus élevé qui eût jamais été atteint. Les syndicalistes chrétiens, au nombre d'une quinzaine, comptaient trois « délégués » ouvriers officiels : M. Sarrarens, des Pays-Bas, secrétaire général de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (Utrecht) ; M. Lesniewski, président de l'Association des ouvriers agricoles de l'Union Syndicale polonaise ; M. Conci, des organisations de la République Argentine.

Une série de protestations avaient été formulées contre la nomination, comme délégué ouvrier italien, de M. Edmondo Rossoni, président de la Confédération des corporations nationales (fascistes). De nombreux documents produits à la Conférence tendaient à établir que ces « corporations » subissent de multiples échecs. Ainsi, pour les élections aux « Commissions internes d'entreprises industrielles », les candidats des organisations non fascistes ont recueilli l'immense majorité, souvent la quasi-unanimité, quelquefois même l'unanimité absolue des voix. La grève des métallurgistes de Lombardie, commencée par les « corporations », a abouti à faire la preuve que le plus grand nombre des travailleurs intéressés obéissent non aux syndicats fascistes, mais à la Fédération italienne des ouvriers métallurgistes (C. G. T.). Dans le débat qui se produisit à ce sujet, M. Serrarens s'éleva, de façon d'ailleurs modérée, contre l'admission de M. Rossoni ; il fit observer que les syndicalistes chrétiens ne pouvaient accepter le monopole tyrannique d'aucune fraction syndicale qu'elle soit de droite, comme en Italie, ou de gauche, comme en d'autres pays. Les pouvoirs de M. Rossoni furent validés par 67 voix contre 31. Faut-il s'étonner que l'intervention de M. Serrarens, très courtoise et uniquement placée sur le terrain juridique, ait motivé les attaques d'une certaine partie de la presse française contre des conseillers techniques qui n'avaient pas voix au chapitre, ou contre des délégués gouvernementaux qui ont voté en faveur du délégué ouvrier italien ?...

M. Serrarens parut une seconde fois à la tribune de la Conférence, pour revendiquer énergiquement la part de représentation des quatre millions de syndiqués chrétiens dans les Commissions, le personnel et le Conseil d'administration du B. I. T. M. Albert Thomas lui répondit de la façon suivante :

« M. Sarrarens, si c'est une déclaration de politique générale que vous me demandez, je suis prêt à la faire ici, dans la mesure où je le puis. J'ai le droit de dire, après six années d'expérience, que la Direction du Bureau International du Travail s'est constamment efforcée, selon l'esprit qui s'est perpétué depuis le congrès de Zurich jusqu'au congrès de Prague, de grouper toutes les activités, toutes les tendances sociales, d'avoir à côté de la Fédération d'Amsterdam la collaboration constante des syndicalistes chrétiens ».

Ajoutons que lors du vote pour le renouvellement du Conseil d'administration du B. I. T., le candidat des Syndicats chrétiens a obtenu, dans le groupe ouvrier, cinq voix, tandis que les socialistes recueillaient une moyenne de 25 suffrages, le nombre des votants possibles étant de 32. Petite manifestation significative : l'hégémonie de l'Internationale d'Amsterdam est battue en brèche.

Les textes adoptés cette année par la Conférence témoignent d'un esprit à la fois généreux et prudent, soucieux des nécessités économiques en même temps que du progrès social. Ils concernent : les principes généraux des assurances sociales ; la réparation des accidents du travail ; l'égalité de traitement pour les travailleurs nationaux et étrangers victimes d'accidents du travail ; le travail de nuit dans la boulangerie. Sur ce dernier point, le projet de convention voté par 81 voix contre 26 consacre une réforme pour laquelle, en France, on a beaucoup bataillé, et à laquelle se sont vivement intéressés les catholiques sociaux de plusieurs pays. D'ailleurs, le président de la commission chargée de préparer cette mesure, M. O' Rahilly, a fait état de l'opinion des organisations syndicales chrétiennes.

Par contre, un projet de convention édictant un arrêt hebdomadaire de 24 heures dans les verreries à bassins, et qui avait été adopté en première lecture l'an dernier, n'a recueilli cette fois, lors du vote final, que 68 voix contre 37. La majorité de 2/3 des voix, prévue par l'article 405 du Traité de Versailles, n'ayant pas été réunie, le projet de convention n'a pas été adopté ; ce résultat négatif pourra du moins contribuer à prouver que la Conférence n'est pas l'institution démagogique que certains s'imaginent.

Pour mentionner aussi complètement que possible la participation des catholiques sociaux aux travaux de cette session, nous dirons que M. Tschoffen, alors Ministre du Travail de Belgique, a fait applaudir les efforts de relèvement économique et de législation protectrice réalisés dans son pays ; que M. Serrarens était rapporteur de la Commission qui étudiait le repos hebdomadaire dans les verreries ; que M. Conci a exposé devant la Conférence les aspirations des travailleurs catholiques de l'Argentine ; enfin que M. Severino Aznar, l'éminent sociologue espagnol, a défendu la notion du juste salaire devant la Commission des Assurances Sociales, présidée par M. le docteur Grieser, membre du Centre Allemand.

Les catholiques ont trop largement contribué, depuis cinquante ans, à l'œuvre de législation internationale du Travail, pour qu'il leur soit permis de rester à l'écart de l'organisation officielle maintenant établie ; mais ils peuvent et doivent y obtenir la place qui leur appartient légitimement.

Gaston TESSIER.

Union Régionale

des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Congrès Confédéral 1925

Les 31 mai et 1^{er} juin, se tenait à Paris, au 5 de la rue Cadet, le Congrès confédéral annuel des travailleurs chrétiens.

La veille, c'est-à-dire le 30 mai, précédant le Congrès confédéral, avaient lieu les Congrès fédéraux de la métallurgie et de l'habillement.

De tous les points de la France, y compris l'Alsace et la Lorraine, étaient venus des délégués des Syndicats chrétiens. Notre Union régionale, Nantes et Poitiers en particulier, y étaient amplement représentées.

1^{re} journée, dimanche 31 mai. — A la première réunion du matin, Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., donne le rapport moral depuis le Congrès de 1924.

De ce rapport, nous constatons tout d'abord, malgré la crise qui existe encore pour les Syndicats, une augmentation d'effectifs assez sensible, car nous dépassons, en effet, 100.000 syndiqués pour 530 Syndicats et 225 sections de Syndicats en Alsace-Lorraine, 16 Unions régionales et 9 Fédérations de métiers.

Ce sont là des chiffres qui prouvent combien la C.F.T.C. a pris place en France partout où cela était possible, et elle ne s'arrêtera pas là, car 1925 doit lui donner de nouvelles organisations en préparation.

Au cours de l'année 1924, elle a été représentée aux Congrès régionaux d'Alsace-Lorraine (Strasbourg) 11 et 12 octobre 1924, Provence (Marseille) 26 octobre 1924, Midi (Toulouse) 9 novembre 1924, Bretagne et Maine (Fougères) 29, 30 novembre 1924, Ouest (Angers) 14, 15 mars 1925, Franche-Comté (Besançon) 22 mars 1925, Nord (Roubaix) 4, 5 avril 1925.

Des tournées de propagande et visites ont été faites par Guérin en Provence, dans les Vosges, Meurthe-et-Moselle, Saint-Claude ; Mennelet en Normandie, Touraine, Centre, Cherbourg et Caen ; Tessier à Amiens ; Paimbœuf à Limoges.

A participé à la Semaine sociale de Rennes, ainsi qu'au Congrès de l'Union des Œuvres à Amiens.

Publications : La C.F.T.C. compte 23 journaux régionaux.

Enseignement : Les cours existants à la C.F.T.C. sont de 398.

Des récompenses ont été obtenues par le Syndicat des ouvrières de l'habillement (Abbaye) à l'exposition départementale du travail (Seine) et au concours de l'apprentissage. Le Syndicat professionnel du vêtement (Nevers) à l'exposition départementale du travail. Syndicat des ouvrières de l'habillement (Lille) à l'exposition départementale de travail.

Formation : En vue de l'étude du programme de la formation de ceux qui sont appelés à continuer l'œuvre syndicale, il existe chaque année une session confédérale d'une durée de trois jours, à laquelle peuvent prendre part les Syndicats de tout le pays et affiliés à la C.F.T.C. De plus, des Journées sociales ont eu lieu en 1924 au Puy, Le Mans, Maçon, Pau, Toulouse, Troyes, Grandvillars, Lorient, Besançon,

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

ainsi qu'aux sièges des organisations centrales féminines à Paris. Enfin, 86 commissions d'études sont venues s'ajouter à celles déjà existantes.

Législation : Les principales questions étudiées en 1924-25 sont la conciliation et l'arbitrage. — Habitations à bon marché. — Accidents du travail. — Assurances sociales, etc.

Conseil supérieur du travail : Participation au début sur la conciliation et l'arbitrage. — Préparation de la prochaine session. — Revision de la loi sur le travail des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement. — Réforme de la législation sur le contrat du travail.

Sénat : Déposition sur les assurances sociales, devant la Commission d'hygiène, assistance, assurance, prévoyance sociale.

Jurisprudence : Dommages-intérêts obtenus par les Syndicats confédérés dans des instances pour infractions au repos hebdomadaire à Paris, Saint-Etienne, Reims.

Arrêt favorable du Conseil d'Etat sur pourvoi de la Fédération française des Syndicats d'employés catholiques (repos hebdomadaire à Paris, dimanches, jours de fêtes locales).

Relations extérieures : Réunions auxquelles la C.F.T.C. a pris part. Juin et décembre 1924 : réunions du bureau de la C.I. des Syndicats chrétiens à Berne, juin 1924 ; 6^e session de la conférence internationale du travail, participation de Tessier ; septembre 1924, Congrès de la Fédération internationale chrétienne du textile, à Strasbourg ; octobre 1924, Congrès de politique sociale à Prague ; Congrès de la Fédération internationale des cheminots à Vienne ; 1924-1925, participation aux travaux du Comité d'action franco-belge (siège à Lille). 1925 avril : réunion du bureau de la C.I. des Syndicats chrétiens à Baden.

Action professionnelle : Cahiers de revendications par la Fédération des employés dans la banque et la nouveauté. Arsenaux de Brest et Cherbourg. — Ateliers de construction de Roanne, textile de l'Isère (Syndicats féminins). — Fédération des cheminots (projets de revision des échelles de traitements et salaires).

Journée de huit heures : Défense par la Fédération des cheminots (France et Afrique du Nord) ; commerces de Troyes. Repos hebdomadaire. Application de la loi du 29 décembre 1923, aux professions commerciales de Calais, Chartres, Cherbourg, Douai, Grenoble, Lyon, Marseille Nantes (chapellerie), Nevers, Paris, Poitiers, Reims, Roubaix, Tourcoing, Rouen, Toulouse, Troyes.

Allocations familiales : Avons obtenu des résultats favorables à Troyes (alimentation) — Paris (couture) — dans l'Isère (tissage, soierie).

Relèvements de salaires et indemnités de vie chère obtenus : à Halluin, divers ; Calais, Vienne, La Bresse, Vosges (textile), Paris (couture), Lorraine (houilleries).

Grèves : Avons participé à des grèves forcées aux mines de potasse d'Alsace, du textile à Mazamet, de la métallurgie à Cherbourg, divers à Halluin.

Caisse de défense professionnelle et de résistance : Cette caisse, assez nouvellement créée (deux ans), est intervenue au cours de plusieurs conflits.

Représentation professionnelle : La C.F.T.C. est représentée au Conseil national économique où elle a un délégué et deux suppléants ; au Conseil de prud'hommes où Saint-Etienne a élu deux des nôtres qui sont venus s'ajouter aux 55 élus en France ; aux Commissions de lutte contre la vie chère à Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Cherbourg, Grenoble, Lille, Marseille, Pa-

ris, Pau, Poitiers, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Toulouse, Troyes, Vesoul.

Nos organisations de la Loire-Inférieure n'ont pu entrer dans la Commission créée à Nantes par suite du parti-pris du préfet actuel, aux élections au Conseil supérieur des chemins de fer. Commission départementale du travail à Bordeaux, Saint-Etienne. A l'office départemental de placement à Calais, à l'office départemental des pupilles de la nation à Nîmes, aux Commissions locales d'enseignement professionnel à Paris (10 élus), Aniche, Armentières, Arras, Douai, Puteaux. Comité de salaires à Châteauroux. Conseil d'enseignement technique à Calais. Institut d'assurances-invalidité et offices supérieurs d'assurances en Alsace et Lorraine.

De l'énumération ci-dessus, il résulte, n'est-il pas vrai, un travail immense en 1924-25, et une influence toujours plus grande de la C.F.T.C. dans la France toute entière, aussi ce rapport du secrétaire général de la C.F.T.C. (Gaston Tessier) a-t-il reçu l'approbation générale de tous les congressistes.

A midi 30, durant le repas auquel ont pris part, en plus de tous les congressistes, quelques invités, députés, conseillers municipaux, membres du clergé et frères des écoles chrétiennes, Zirnheld, après les remerciements aux invités, les éloges aux héros de la journée, a remis à Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, puis a décerné à Arthur Houtte, secrétaire à Halluin, le prix Brelaz, et enfin une récompense à Mlle Decaux, pour service rendu à la cause syndicale chrétienne pendant près de quarante années d'apostolat et de travail.

Après-midi du dimanche 31 mai. — Tout d'abord, ce fut la proclamation par Flory, président général de l'A.C.J.F., des résultats du concours d'enquête sur l'organisation de la propagande chrétienne.

Ensuite un rapport approfondi sur la formation de Mlle Lafeuille, présenté par Mlle Danguy.

Enfin, la journée s'est terminée par le rapport sur l'enseignement professionnel présenté par Poimbœuf.

Dans ce rapport, très complet, Poimbœuf fait passer sous les yeux des congressistes présents les difficultés d'organisation, des aides pécuniaires à demander, des concours de participation aux cours à obtenir, et enfin de l'organisation à faire en vue de réussite et de continuité. C'est tout un programme à étudier à fond avant de le mettre à exécution. Il est, en effet, important d'abord de préparer l'enfant à l'école, de le prendre à sa sortie pour le guider dans la profession qu'il devra entreprendre suivant ses aptitudes, et enfin le préparer à la situation d'où devra dépendre sa réussite dans la vie nouvelle qui s'ouvre devant lui. C'est là une œuvre des plus importantes à laquelle les Syndicats chrétiens ne doivent pas rester indifférents.

La discussion qui suivit ce rapport renforça encore la nécessité de s'atteler à l'œuvre.

Lundi 1^{er} juin, matin. — Le rapport qui occupa la matinée fut celui de Charlemagne Broutin, secrétaire général de l'Union régionale du Nord, sur l'émigration et l'immigration. De ce rapport très documenté, il résulte que si certains de nos compatriotes ont quitté le pays pour aller travailler à l'étranger, il a été prouvé, chiffres à l'appui, que, par suite de la guerre et du manque de main-d'œuvre, on a accepté en France une main-d'œuvre étrangère qui devient inquiétante et qu'il est nécessaire d'arrêter dès aujourd'hui.

Le chiffre des immigrations, qui était de 1.132.000 en 1911, est monté à 2.000.000 en janvier 1925, répartis en 50 nationalités. Ces immigrants, venus d'abord pour leur emploi dans l'agriculture, se sont bientôt vus embauchés dans nos grands chantiers, au détriment de nos nationaux.

Si nous devons défendre professionnellement les étrangers appelés en France pour y travailler, il est cependant de toute importance que nous préparions un plan de travail pour 1925, sur leur admission ou leur maintien.

I. Question de législation et réglementation.

II. Organisation : 1^o Par la surveillance de l'immigration ; 2^o La nécessité de taxer les étrangers comme les Français ; 3^o Equilibre de l'immigration suivant les besoins et non celui de l'intérêt patronal ; 4^o Par la réglementation de l'entrée et de l'appel de la main-d'œuvre étrangère suivant l'assimilation.

Du vœu émis à la suite de ce rapport, il résulte que chaque U. R. devra faire une enquête sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans sa région et fournir tous renseignements sur cette grave question afin de garantir l'avenir de nos nationaux et coloniaux.

Soir. — Enfin s'ouvre à 14 h. 30 la dernière séance du Congrès ; celle-là consacrée au rapport sur la Caisse confédérale de Défense professionnelle par notre ami Arthur Houtte, secrétaire général de l'Union des Syndicats d'Halluin.

Jamais rapport ne fut présenté avec tant d'autorité et de conviction que celui-ci, par un camarade qui l'a toujours défendu et qui en a apprécié tous les bienfaits, aussi est-ce par une salve d'applaudissements qu'il a terminé en demandant que tous les Syndicats de la C.F.T.C. y souscrivent, ne serait-ce que dans un but de solidarité. Nous aurons occasion de revenir plus longuement sur cette importante question durant le cours de l'année 1925-26, où des cours d'études seront faits sur ce sujet ainsi que sur les caisses de chômage.

Avant la clôture du Congrès, les vœux suivants ont été discutés et votés à l'unanimité :

1^o Juste salaire. — Réorganisation des Commissions d'études relatives au coût de la vie ; réunions et extension de la législation sur le minimum de salaire dans les travaux à domicile.

2^o Paix sociale. — Etablissement de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires, avec garanties professionnelles.

3^o Durée du travail. — Maintien et application dans son esprit et dans son texte de la loi sur la journée de huit heures ; observation du repos hebdomadaire, autant que possible collectif et dominical ; utilisation à cet effet de la loi du 29 décembre 1923, maintenant consacrée par les arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation.

4^o Sécurité du travailleur et de sa famille. — Vote du projet de loi sur les Assurances sociales, tel qu'il a été adopté par la Chambre des Députés ; généralisation de l'assurance contre le chômage ; refonte et réadaptation de la loi sur les accidents du travail ; instauration d'un régime légal obligatoire et professionnel des allocations familiales.

5^o Habitations à bon marché. — Elargissement de la législation ; mise en œuvre d'un programme de construction.

6^o Organisation internationale du travail. — Ratification par le gouvernement français des projets de convention adoptés par les conférences internationales du travail, spécialement celle de Washington, sur la journée de huit heures.

Le compte rendu ci-dessus du Congrès confédéral de 1925 se passe de commentaires et prouve le travail accompli et la place occupée par la C.F.T.C. dans le pays, et ne peut qu'engager ceux qui jusqu'ici avaient des doutes sur les organisations catholiques à venir s'y inscrire, ainsi ils seront certains de trouver des défenseurs de leurs intérêts professionnels et de leurs convictions religieuses, puisque groupés entre catholiques.

Gustave PRESSENSÉ.

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet - PARIS

Le Programme de la C. F. T. C.

DISCOURS DE JULES ZIRNHELD

Président

au Congrès des Syndicats Chrétiens

tenu à Tourcoing en avril dernier (suite)

Elle doit être constructive

Il faut enfin que l'action syndicale soit constructive. Il ne suffit pas qu'elle réclame, sans cesse, des autres l'accomplissement de leurs devoirs, il faut aussi qu'elle accomplisse les siens à l'égard de ses propres syndiqués.

Or, le syndicat est un groupement de forces qui ne doit pas se manifester seulement sur le terrain professionnel, mais sur tous les terrains où son intervention peut être utile à ses membres.

Si nous connaissons mieux notre puissance, syndicats de travailleurs chrétiens, si nous savions utiliser notre sens de la discipline, notre esprit de sacrifice, les trésors de dévouement et d'initiative que nous possédons, quels services ne rendrions-nous pas à nos syndiqués et à leur famille, en organisant ces services d'aide mutuelle, ces caisses de secours, de chômage, de grève, de crédit, ces coopératives, ces restaurants dont le rapport de notre ami Blain vous a montré tout à l'heure quelques modèles, et qui devraient, dans notre Confédération tout entière, aider nos femmes et nos sœurs à faire bouillir plus facilement notre modeste marmite familiale et rendre moins lourd à tous nos camarades le souci de leur vie journalière.

Les Plans différents de l'Action Syndicale

Si l'action syndicale doit avoir ainsi une triple forme, elle doit se développer aussi sur des plans différents.

Le Syndicat est principalement une organisation locale, ayant pour but de défendre dans une cité, une agglomération, une entreprise déterminée, les intérêts de ceux qui la composent.

Mais à notre époque de concentration industrielle, ces intérêts sont solidaires de ceux des travailleurs de la même région ou du même métier. De plus, des intérêts généraux et communs unissent les travailleurs d'une même nation : loi de huit heures, repos hebdomadaire, assurances sociales, etc...

Il est donc impossible que le Syndicat reste isolé. Il lui faut se fédérer avec les syndicats de la même profession, pour défendre les intérêts de cette profession ; il lui faut s'unir avec les syndicats de la même région, ou se confédérer avec ceux du pays tout entier, quelles que soient les professions qu'ils représentent, pour étudier et défendre les intérêts généraux du travail national.

Il lui faut même aller plus loin, — et pourquoi ne pas le dire, puisqu'aussi bien toutes les fausses pudeurs et toutes les fausses indignations ne servent de rien ? — il faut que l'action syndicale s'internationalise. Est-il vrai qu'à l'heure actuelle l'économie ne se borne plus à la nation ? Est-il vrai que de grands consor-

10 % aux Syndiqués (sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix

DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5% sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Les hommes internationaux entendent régir les intérêts de la production par delà toutes les frontières? Est-il vrai qu'une finance internationale, dont les ramifications profondes s'étendent dans tous les pays, entend faire servir à son hégémonie les efforts de production du monde entier?

Si cela est vrai, et cela est indéniable, n'est-il pas juste que les travailleurs se groupent sur le terrain international afin de discuter et d'apprécier les conditions de travail qu'on voudrait leur imposer?

La Solution totale

Mais l'organisation syndicale des travailleurs, qu'elle soit locale, régionale, nationale ou internationale, qu'elle soit fédérale ou confédérale, n'est pas toute l'organisation professionnelle. Pour que l'équilibre des éléments de la production puisse être réalisé, il faut qu'en face de l'organisation syndicale des travailleurs, l'organisation syndicale patronale existe, toutes deux librement constituées et agissant en pleine indépendance.

Sans doute, depuis quelque temps, on nous offre une formule nouvelle qui nous paraît bien être quelque antiquaille grossièrement restaurée. On annonce la création de corporations dans lesquelles, réunis en un organisme unique, patrons et ouvriers trouveront le secret de l'économie nouvelle. Tous ceux qui connaissent quelque peu la mentalité ouvrière, comme la mentalité patronale, éprouveront quelque scepticisme, et demanderont à observer quelque type vivant de ces corporations nouveau modèle. Une double question d'ailleurs leur viendra naturellement à l'esprit : dans cet organisme unique qui décidera? Si c'est le nombre, comment les intérêts patronaux seront-ils pratiquement sauvegardés? Si c'est le patron, par une sorte d'autorité de droit divin, que deviendront la liberté et l'indépendance des travailleurs?

Travailleurs catholiques, suivant en cela les enseignements de nos papes, nous préférons voir travailleurs et patrons s'associer dans leurs organisations propres, dont les délégués se trouveront ensuite réunis dans des Commissions mixtes où les uns et les autres discuteront leurs intérêts, en pleine possession de leurs droits, avec une entière liberté et une complète indépendance. Il se peut que la mise en marche de ces commissions nécessite quelque apprentissage, qu'elle suscite quelques malentendus et quelques essais malheureux, mais l'entente indispensable et permanente ne s'établira qu'à la condition qu'elle soit basée sur le respect de la dignité de chacun et sur la libre volonté de tous.

Mais ces Commissions mixtes destinées à l'élaboration des conventions collectives ne sont pas encore toute l'organisation. A l'occasion de la discussion ou de l'application de ces conventions, des conflits naîtront qu'il faudra arbitrer ou juger. Il sera donc nécessaire de créer une *juridiction professionnelle*, dans laquelle patrons et travailleurs, assistés de conseillers choisis pour leurs connaissances juridiques, la sûreté de leur jugement, l'intégrité de leur caractère, arbitreront ou jugeront les conflits qui leur seront obligatoirement soumis.

Enfin, il y a lieu d'envisager la *représentation des forces économiques du pays*,

à côté et indépendamment de la représentation politique; mais non pas sous la forme d'un conseil supérieur économique, dont les membres seraient choisis par un Gouvernement plus soucieux de placer ses créatures ou de favoriser certains clans, que de faire de la justice sociale, mais composé au contraire de délégués véritables des différentes forces économiques du pays, désignés par ceux, patrons ou travailleurs, qui ont le droit de les mandater. Nous ne rêvons pas davantage d'un Sénat professionnel où, métiers et intérêts confondus, dans une mesure plus ou moins arbitraire, ne feraient que discuter et se disputer, mais nous songeons plutôt à une sorte de *Conseil d'Etat économique* dont les diverses chambres, composées des représentants des forces économiques, assistés de conseillers juridiques, auront, pour toutes les mesures sociales ou économiques destinées aux délibérations du parlement politique, le droit d'avis, le droit d'initiative et même le droit de déterminer les modalités d'application.

CE QUI CARACTERISE LA C. F. T. C.

Mais tandis que je m'essaie ainsi à vous exposer nos conceptions en ce qui concerne l'organisation professionnelle, certains trouveront peut-être qu'elles se rapprochent trop de celles de la C. G. T., par exemple. De bonnes âmes, d'excellentes langues diront sans doute que syndicats chrétiens, cégétistes et communistes, tout cela c'est la même chose, et qu'ils sont tous à mettre dans le même panier...

Eh bien! non. Il y a entre les uns et les autres des *différences profondes*. Sans doute, sur le terrain des revendications sociales communes à tous les travailleurs, lorsqu'elles sont justes et opportunes, nous marchons volontiers la main dans la main avec tous nos camarades : car enfin, c'est bien le Christ qui nous a commandé d'aimer notre prochain comme nous-mêmes.

Mais en dehors de ces questions qui, sur certains points et dans certains cas nous unissent, il y a des doctrines et des conceptions qui nous séparent.

De ce qui nous divise au point de vue de la doctrine religieuse et morale, je ne dirai rien, car il appartient à d'autres que moi d'en parler. Mais je ne puis faire autrement que de rappeler ce qui nous divise sur le terrain social.

L'AUTORITE

Nous proclamons, travailleurs catholiques, la *nécessité de l'autorité* sans laquelle il ne peut y avoir d'ordre dans la société. Et nous plaignons nos camarades de travail qui poursuivent le rêve chimérique d'une société d'où l'autorité serait bannie. Comment ne s'aperçoivent-ils pas qu'au pays des Soviets où leur conception est, paraît-il, réalisée, s'il n'y a plus de président de la République, plus de ministres, plus de patrons, il y a cependant des Commissaires partout et pour tout, qui possèdent parfois des pouvoirs discrétionnaires et qui le font bien voir, même aux travailleurs.

Est-ce à dire que si nous proclamons la *nécessité de l'autorité*, nous admettons qu'on l'exagère, ou qu'on en abuse? Est-ce à dire qu'elle soit par essence infaillible et qu'elle doive s'exercer sans contrôle? Nous ne reconnaissons comme infaillible que le Successeur de Celui qui nous a apporté la loi divine. Quant à l'autorité patronale, comme toute autorité humaine, elle peut, sans cesser d'être et sans rien perdre de son pouvoir de décision, comporter des avis, des conseils et même un contrôle.

LA COLLABORATION DES CLASSES

Nous sommes partisans de la *collaboration des classes*, non seulement parce que nous sommes catholiques, mais aussi et

même tout simplement, parce que nous sommes des hommes de bon sens. Nous constatons, par une expérience journalière, que nous avons besoin les uns des autres; que nous ne vivrions pas sans notre voisin et que notre voisin ne pourrait vivre sans nous; et que c'est par l'entente et la collaboration mutuelles, que le bien commun peut être réalisé et que le droit commun peut être sauvegardé.

Pardonnez-moi cette comparaison vulgaire : la production, c'est comme un ménage! Il faut savoir vivre ensemble, accepter les avantages comme les inconvénients, les joies comme les peines, et jusqu'à l'inévitable perspective d'une belle-mère!

LA PROPRIETE

Nous admettons aussi et nous respectons la *propriété*. Nous estimons que celui qui, par son travail ou son effort personnel et loyal, a acquis quoi que ce soit, fût-ce une fortune, en est légitimement détenteur; à condition qu'il remplisse les devoirs qui s'imposent à lui, rien ni personne ne peut normalement le priver de son droit.

Mais, pour être un droit, la propriété doit être avant tout légitime; elle doit avoir été justement et honnêtement acquise et non par le vol, par la spéculation, par le mercantilisme, ou par le vol qu'on aurait commis vis-à-vis de ceux à qui l'on n'aurait pas remis le juste fruit de leur travail!

LA PATRIE

Sans doute nous entendons défendre nos intérêts sur le terrain international et joindre nos efforts aux travailleurs des autres pays : cela encore c'est de la charité chrétienne.

Mais nous savons bien aussi que, dans cet univers si vaste et si complexe, il est des hommes qui partagent un même idéal, qu'une même tradition rassemble, qu'un même génie inspire et qui se sentent liés les uns aux autres par une puissante et mystérieuse attraction. Ils ne sont pas toujours de la même race, mais ils sont de la même *Patrie*. Pas plus que le sentiment familial n'empêche de vivre dans la cité, pas plus le sentiment national n'empêche l'humanité de vivre et de progresser.

Et d'ailleurs, ceux-mêmes qui sont les contempteurs de l'idée de patrie, ne tombent-ils pas dans le travers qu'ils reprochent aux autres, puisqu'il faut qu'ils soient d'Amsterdam ou de Moscou et qu'ils le sont avec une passion et avec une âpreté qu'ils dépassent de loin le nationalisme le plus chevelé.

Vous êtes de ces hommes qui aiment leur patrie et qui résument en elle leurs désirs, leurs fiertés, leur idéal. Et quelle plus belle personification de votre foi patriotique que ce drapeau syndical que vous avez salué tout à l'heure? Dans ses plis tricolores, vous avez inscrit à la fois et vos principes sociaux et la croix du Christ, idéal pour lequel vous voulez vivre et pour lequel, comme tant d'autres l'ont su hier, vous sauriez mourir.

Le Devoir actuel

J'ai terminé, mes chers amis, l'exposé de notre programme. Peut-être vous demandez-vous pourquoi cet ensemble de principes et de réalisations n'a pas autour de lui plus de partisans qu'il n'en a; pourquoi tant d'hommes les ignorent encore, et pourquoi tant de travailleurs restent éloignés ou adversaires de ces organisations pour le progrès desquels nous nous dévouons tous?

Pourquoi, mes chers amis? Parce que, trop longtemps, les catholiques sont restés indifférents aux misères du travailleur, parce qu'ils n'ont pas suffisamment rempli leur devoir social, parce qu'ils sont restés sourds aux objurgations de leurs Papes et de leurs Pasteurs.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felire (face au Marché)

Maison de Confiance

LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Nous nous plaignons que nos églises sont dévastées, au point de vue spirituel, plus qu'elles ne l'ont été, au point de vue matériel, par l'envahisseur. Nous nous demandons par quel étrange mystère, chaque fois qu'une agglomération industrielle grandit, la vie religieuse décroît; chaque fois qu'une cheminée d'usine s'élève, la croix s'écroule; chaque fois que le hurlement des sirènes et le halètement des machines monte dans le ciel, la parole ardente du Christ s'affaiblit?

Parce que nous n'avons pas fait notre devoir! Parce que, en trop grand nombre, patrons catholiques, vous n'avez pas su entendre les voix des travailleurs qui réclamaient justice et que vous avez laissé l'injustice sociale peser trop lourdement sur leurs épaules! Parce que, travailleurs catholiques, nous n'avons pas su entendre les voix des travailleurs qui réclamaient justice et que vous avez laissé l'injustice sociale peser trop lourdement sur leurs épaules! Parce que, travailleurs catholiques, nous n'avons pas su nous unir quand il était temps, et parce que, comme je l'entendais dire ce matin, il est encore, ici et ailleurs, des œuvres rassemblant de jeunes travailleurs catholiques, dans lesquelles se trouvent de trop nombreux cégétistes et peu ou point de syndiqués chrétiens. Voilà notre faute, à nous, catholiques; nous n'avons pas su résoudre à temps le problème syndical, et nous avons laissé nos frères du travail aller chercher les indispensables satisfactions dont ils avaient besoin, là où ils les ont payées de la perte de leur foi.

Nous nous plaignons que la famille n'est plus l'antique gardienne des traditions religieuses et nationales et qu'elle périclite. N'est-ce pas votre faute à vous qui n'avez envisagé dans le travailleur que l'individu, à vous qui lui avez demandé plus d'heures de travail qu'il n'en pouvait et devait donner, à vous qui avez imposé le travail du dimanche, à vous qui avez arraché la mère de famille au foyer dont elle était l'âme et livré l'enfant, trop jeune, aux dangers physiques et moraux de l'usine?

N'est-ce pas notre faute, à nous travailleurs, qui n'avons pas su faire encore, de nos organisations syndicales, la force toujours et partout présente qui donnera à la famille l'aide indispensable et les possibilités d'une vie plus honnête et plus aisée?

Malgré notre carence, malgré le temps perdu, malgré les fautes même, ne perdons pas confiance, car nous possédons la vérité sans laquelle il n'est ni progrès véritable, ni paix qui dure!

Sans doute, vous dira-t-on parfois, que cette vérité n'est plus qu'une clarté vacillante qui s'éteindra bientôt dans l'obscurité du grand soir. Quand même le grand soir viendrait et après lui la nuit : qu'importe! Continuons à marcher dans la voie que nous avons choisie et qui est, pour nos frères et pour nous, la voie du salut. Quand même nous devrions ensanguiner nos fronts aux ronces du chemin et meurtrir nos pieds aux cailloux de la route, marchons encore! S'il en est qui tombent de lassitude ou d'amertume, que d'autres les remplacent et qu'ils aillent toujours! Car une heure viendra où, dans le ciel apaisé et dans l'aube renaissante, nous verrons réapparaître, plus lumineux-

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Tremoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

23.78 Téléphone Léon BUERNE Cheques Post. 313 ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure - NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvaire dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE-VIE dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents Loi 1898 - Individuelles - Automobiles Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales pour les Dames et les Jeunes Filles (PROFESSEURS DAMES)

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE) Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

199 Emplois offerts en 1924, 88 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

se et plus belle, la Croix du chemin, étendant, sur le monde recueilli, son grand geste de bénédiction, de miséricorde et de paix !
Jules ZIRNHELD.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Pendant la période des vacances, c'est-à-dire pendant les mois de Juillet, Août et Septembre, la permanence sera assurée le soir, de 19 à 20 heures, les lundis, mercredis et vendredis seulement, où tous renseignements seront fournis par le Secrétaire.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

Siège, 6, rue de Bel-Air

Perception des Cotisations

Août. — Le premier dimanche, 2 août, seulement.

Septembre. — Les premier et deuxième dimanches, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

Les cartes de la pharmacie mutualiste sont à la disposition des Sociétaires, elles leur seront remises à la perception d'août.

Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 19 à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : par M. Foulon, secrétaire.

Placement : par M. Gustave Pressensé, président.

Cotisation et coopération : par M. Buerne, trésorier.

FAMILLE SYNDICALE

NECROLOGIE

L'un de nos plus anciens camarades, fondateur du Syndicat des Employés Catholiques de Nantes, M. Boutoleau, vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur.

En cette pénible épreuve, nous le prions,

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.56 - 21.50

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :

CARNAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LEON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télég. : CRÉDINANTAIS NANTES
- Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

lui et sa famille, d'agréer nos plus respectueuses condoléances, les assurant de nos prières pour le repos de l'âme de la défunte.

Syndicat des Employés de Banque

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence les lundis, mercredis et vendredis, de 19 à 20 heures, où les adhésions seront reçues et tous renseignements donnés au Secrétaire de l'U. R.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

Permanences

Ouverte tous les jours, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 et de 12 h. 1/2 à 13 h. 1/2.

VIE SYNDICALE

LES CONGRÈS

A la Pentecôte dernière, c'est-à-dire les 30 et 31 mai et 1^{er} juin, avait lieu à Paris le Congrès annuel de la Confédération française des Travailleurs chrétiens.

Immédiatement après, les 2, 3, 4 juin, avec clôture le 7, se tenait le VI^e Congrès de l'Union centrale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye.

Notre Syndicat était représenté à ces deux Congrès par trois des membres de son Bureau, qui en sont revenus plus instruits sur les questions intéressant le travail et les travailleurs, plus convaincus que jamais de la nécessité des Syndicats chrétiens, plus décidés encore à se faire les apôtres de l'idée syndicale.

Les séances d'études de ces deux Congrès ont été extrêmement intéressantes. Les vœux adoptés après chacun des rapports ne tendent à rien moins qu'à obtenir la paix sociale par une organisation du travail basée sur la justice et sur la charité. Juste salaire, durée du travail, assurances sociales, habitations à bon marché, conventions internationales entre Syndicats chrétiens, tels sont les principaux sujets traités au premier Congrès.

Au second, c'est la question des contrats et des conventions collectives qui était à l'ordre du jour : La justice dans les contrats ; le Contrat de travail, d'apprentissage ; la grève, les Commissions mixtes, le salaire des ouvrières à domicile ont fait l'objet de rapports dont le sujet était traité avec une compétence technique qui faisait notre admiration et notre envie, appuyée toujours sur une base profondément chrétienne et catholique.

A nos amies, nos chères syndiquées de Nantes, nous apportons, comme un précieux encouragement à marcher toujours de l'avant, la bénédiction du plus haut représentant en France de notre Sainte Mère l'Eglise, Son Eminence Mgr Dubois, cardinal-archevêque de Paris, qui a bien voulu présider la séance de clôture, nous adresser de bonnes et fortes paroles, et nous dire qu'il bénissait, en nos humbles personnes, toutes nos syndiquées chrétiennes.
Une Congressiste.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LES PROMENADES

Après les austères séances d'études viennent les délicieuses récréations que sont nos promenades. En mai, nous avons vu la forêt du Gâvre dans toute la ravissante fraîcheur du printemps tout nouvellement né. En juillet, c'est la mer qui nous a invitées à aller respirer à pleins poumons l'air du large.

« Vous ne serez pas nombreuses à la promenade au Gâvre, nous avait-on dit. Pensez-vous, le départ à la gare de l'Etat à 5 heures ! Mais comment voulez-vous que nous puissions y être ? » Et en effet, nous convenions que l'heure matinale serait un empêchement pour beaucoup d'y assister.

Cependant il faut croire que nos syndiquées sont des courageuses, puisque 150 avaient répondu à notre appel. Il suffisait de voir les groupes d'amies se rencontrant place de la Bourse, d'entendre les joyeux bonjours pour prévoir une journée de bonne gaieté.

Le matin, le ciel était brumeux, mais bientôt le soleil se montra et toute la journée nous avons eu un temps superbe.

A 8 heures, le Saint Sacrifice de la Messe fut célébré par M. le Curé du Gâvre, qui nous adressa la parole, et qui, le soir, nous donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la Messe, nous partîmes en pleine forêt.

A midi, le déjeuner fut servi dans la salle du Patronage, que M. le Curé voulut bien mettre à notre disposition. De grandes tables furent dressées, la salle était très bien décorée de feuillage, et nous avons été parfaitement servies, ce qui est toujours apprécié.

L'après-midi, sous la conduite d'un guide, nous allâmes au rond-point. Nombreuses furent celles qui ne craignirent pas la fatigue et allèrent plus loin, à la recherche du muguet.

En résumé, très bonne journée, dont nous garderons toutes, j'en suis persuadée, un bon souvenir.

Le dimanche 5 juillet, à 7 heures du matin — assez tard pour que chacune ait pu assister à la messe — deux immenses automobiles emmenaient les joyeuses promeneuses, pour lesquelles le très aimable propriétaire-conducteur des susdites autos avait bien voulu établir un itinéraire leur permettant de voir beaucoup plus qu'il ne leur avait promis. Qu'il en soit vivement remercié.

D'abord, la belle campagne, premier arrêt à Vue, afin de nous permettre d'aller présenter nos affectueux hommages à la bonne Grand'Mère Sainte Anne, dont la fête est si proche de nous. Traversée de Saint-Père-en-Retz, Saint-Michel-Chef-Chef, arrêt à Tharon, promenade sur la plage et dans les pins. Départ pour le Cormier, tout près, but du voyage. Là, visite de la maison qui retentira dans peu de semaines des rires joyeux des fillettes de la colonie de vacances ; puis de celle qui vient d'être acquise par la Maison de Famille Syndicale, et où un certain nombre des nôtres viendront prendre, dans le calme et la paix, un repos bien gagné. Ensuite, déjeuner, joyeux pique-nique en plein air, en face de la mer immense ; promenade ou repos sur la plage.

A 15 heures, départ pour Nantes, mais par le chemin des écoliers ! Arrêt d'une demi-heure à Préfaillies, d'une autre demi-heure à Pornic, d'une autre à La Bernerie, avec goûter sur l'herbe dans le joli jardin Sainte-Anne, aux pieds de laquelle nous avions fait notre premier arrêt. Elle nous avait bien gardées.

Nous arrivions à Nantes au coup de 21 heures, enchantées de cette journée qui ne nous laissait qu'un regret : c'est que nos amies n'étaient pas toutes là pour en jouir !
Deux Promeneuses.

NOTRE KERMESE

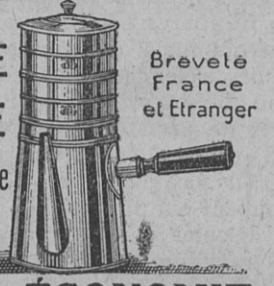
Nous avons été bien éprouvées le 24 mai. Une pluie torrentielle est venue contrarier

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable



25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

nos projets et empêcher notre jolie fête d'avoir lieu.

Heureusement que le 28 juin nous avons pu réorganiser la kermesse, et ce fut très réussi.

Merci aux dévouées organisatrices, lesquelles, dépensant sans compter et leur temps et leur peine, ont contribué à assurer le succès de la journée.

Merci aux vendeuses ; merci à l'Amicale Saint-Pierre, toujours prête à rendre service.

Grâce à tous ces concours, la kermesse a été magnifique.

Famille Syndicale

NAISSANCES

On nous prie d'annoncer la naissance de Marcel Burban, fils de M. et Mme Burban, 1, rue du Capitaine-Corhumel. Aux heureux parents, le « Messenger Syndical » offre ses meilleurs vœux de bonheur.

MARIAGES

Le 16 juin 1925 a eu lieu, en l'église du Gâvre, le mariage de Mlle Marie Bouvron, avec M. Anatole Martin.

Le 4 juillet 1925, en l'église Saint-Similien, a eu lieu le mariage de Mlle Marie-Thérèse Urien, avec M. Joseph Epailard.

Le 11 juillet, en l'église de Savenay, a eu lieu le mariage de Mlle Georgette Perrier, avec M. Paul Desmas.

Le 18 juillet, en l'église de Notre-Dame de Bon-Port, a eu lieu le mariage de Mlle Yvonne Claude, avec M. Georges Bougault.

A tous, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de l'Aiguille

6, rue de Bel-Air

Convocation

Ouverture des réunions générales le premier dimanche, 4 octobre, à 17 heures, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

Nous demandons à nos Syndiquées d'y venir très nombreuses, un conférencier dont le prochain « Messenger » donnera le nom, prendra la parole à cette réunion et, d'après les espérances, il sera très intéressant. Donc, à bientôt le plaisir de nous retrouver toutes avec notre famille syndicale.

La Secrétaire.

SAINT-NAZAIRE

Syndicat des Ouvriers

Siège : 25, place Marceau, Saint-Nazaire

NECROLOGIE

Notre ami Albert Delapré, président du Syndicat, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre vive sympathie et nos plus sincères condoléances.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet